



LE PAD: l'aller-vers vos droits

Romain Leday est le coordinateur du Point d'accès aux droits du 19^e, géré par l'association CASP dans le cadre d'un marché public avec la Ville de Paris. Il dit lui-même qu'il n'est ni magicien ni conteur d'histoire mais qu'il essaie de trouver des solutions aux problèmes des autres en les accompagnant dans les méandres du droit et de l'administration. Le point d'accès aux droits, c'est environ 22 000 saisines par an et 5 000 rendez-vous assurés par les partenaires.

A qui s'adresse le PAD ?

« **A** tous ceux qui ont des problématiques juridiques du quotidien (logement, famille, travail, droit des étrangers, etc). Les gens viennent avec une situation, nous racontent leur histoire. Notre travail est de qualifier ce problème en droit, de les accompagner dans sa résolution ou de les orienter vers d'autres structures compétentes. Pour une question juridique simple, on le traite sur place; on vous explique tout. Quand c'est plus complexe, et après un premier entretien, on vous oriente vers un spécialiste. »

Comment fonctionne le PAD ?

« **N**ous avons une équipe d'accueil et un médiateur social et juridique qui analysent la situation. Nous sommes beaucoup sollicités par téléphone, par mail mais aussi en physique. »

Quelles permanences proposez-vous ?

« **O**n travaille avec des avocats du Barreau de Paris, des juristes associatifs généralistes et spécialisés, des notaires de la Chambre des Notaires de Paris, des conciliateurs, des délégués du défenseur des droits, des représentants de la Médiation de la Ville de Paris et des bénévoles écrivains publics qui aident à rédiger les courriers et les dossiers administratifs. Cela va de la demande le logement social au

dossier MDPH (maison départementale des personnes en situation de handicap). »

Des projets de nouvelles permanences ?

« **O**n adapte notre offre à la demande du public. Les problématiques juridiques évoluent avec la société et les lois; la dématérialisation de certaines procédures a compliqué l'autonomie du grand public et au final, l'accès à leurs droits. On se mobilise aussi sur les temps forts de l'arrondissement en tenant des stands d'information par exemple sur des forums pour aller vers le public. »

Infos pratiques

PAD - 53 rue Compans

Lundi et vendredi : 13h - 17h30

Mardi et mercredi :

9h30 - 13h et 14h - 17h30

Jeudi : 9h30 - 13h et 14h - 19h

01 53 38 62 30

pad19@casp.asso.fr | Paris.fr



Romain Leday,
coordinateur du PAD 19^e